
S É N A T

SEPTEMBRE 1971

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Mardi 21 septembre 1971. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Après que M. Alex Roubert ait exprimé au nom des membres de la commission l'émotion causée par la disparition de M. Charles Suran, décédé pendant la période des vacances, la commission a procédé à l'audition de MM. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, et de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat de l'Economie et des Finances, sur la situation monétaire internationale et le budget de 1972.

Le ministre a commencé son exposé par une présentation de la situation économique et financière de la France. Celle-ci est d'abord caractérisée par la poursuite de la croissance économique, un niveau élevé de l'emploi et la consolidation de l'équilibre des échanges extérieurs. Bien que la consommation intérieure constitue toujours le moteur essentiel de cette expansion, le rythme du développement des investissements productifs et des exportations demeure également très satisfaisant.

En dépit de l'insuffisante adaptation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, le plein emploi demeure assuré, comme l'est celui des équipements productifs ; quant aux

échanges extérieurs, ils ont laissé en huit mois un solde de 3 milliards de francs, le taux de couverture de nos achats par nos ventes s'établissant à 104 % environ en moyenne depuis le début de l'année.

Mais notre économie demeure affectée par une hausse trop rapide des prix dont le rythme annuel a atteint 5,6 % au mois de juillet. On peut escompter un ralentissement de ce mouvement durant les prochains mois, du fait de la disparition de certains facteurs de hausse, ralentissement qui devrait être accentué par les effets des mesures récemment mises en place par le Gouvernement, en accord avec les partenaires économiques. Le très rapide accroissement des rémunérations, qui a entraîné une augmentation substantielle du pouvoir d'achat, demeure excessif : excédant les gains de productivité, cet accroissement est incompatible avec la stabilité des prix.

« La poursuite d'évolutions aussi rapides des prix et des rémunérations, a indiqué M. Giscard d'Estaing, menace à terme notre croissance et donc l'emploi : réduction de l'investissement, détérioration de notre compétitivité extérieure seraient en effet les conséquences inévitables de la poursuite du mouvement actuel.

« Dans un monde menacé par un ralentissement général des affaires, la défense de la croissance et du plein emploi exige un retour rapide à des évolutions modérées de prix et de rémunérations. »

Ralentir l'évolution des prix sans freiner le rythme de l'expansion économique doit donc constituer l'objectif essentiel pour la fin de l'année 1971 : la politique des prix mise en place au cours de ces dernières semaines et le projet de budget pour 1972 répondent à ces deux objectifs.

Dans la deuxième partie de son exposé, le ministre a évoqué les développements récents de la crise monétaire consécutive aux décisions du Gouvernement des Etats-Unis. Il a rappelé les principaux objectifs que ces mesures avaient pour objet d'atteindre et évoqué les réactions des partenaires des Etats-Unis qui, au départ, n'ont pas été coordonnées en raison des différences dans la situation conjoncturelle de leurs économies. En ce qui la concerne, la France a décidé d'instaurer un double marché des changes qui fonctionne de façon satisfaisante : le maintien de la parité pour les transactions commerciales préserve notre compétitivité, le marché financier, sur lequel les cours s'établissent sans intervention de la Banque de France, nous met à l'abri des mouvements de capitaux spéculatifs.

La réunion du 13 septembre à Bruxelles a été préparée par des contacts bilatéraux au niveau des experts ou des ministres. C'est ainsi que cette réunion a permis de dégager une attitude commune sur les principes suivants : retour à un système de changes fixes, réalignement de toutes les parités monétaires, auquel participerait le dollar (certaines monnaies étant dévaluées, d'autres réévaluées, d'autres ne bougeant pas), enfin, suppression de la surtaxe américaine. « Il peut se faire que l'évolution de la situation monétaire internationale conduise l'Europe à prendre plus rapidement conscience de son unité », a ajouté M. Giscard d'Estaing.

Ces principes ont été repris par les partenaires des Etats-Unis à la réunion du groupe des Dix à Londres tandis que le représentant américain affirmait l'intangibilité des décisions du Président Nixon. De ce fait, la réunion n'a abouti à aucune conclusion.

A la prochaine réunion du Fonds monétaire international, la France insistera sur les dangers de l'inaction actuelle pour les échanges internationaux, et sur la nécessité d'un réalignement des parités monétaires qui ne pourra se faire sans une dévaluation du dollar. Semblable décision nécessitant un délai assez long, il faudra rapidement élaborer un arrangement provisoire.

Passant à l'examen des questions budgétaires, avant de présenter les grandes lignes du budget de 1972, M. Giscard d'Estaing a évoqué ce que sera l'évolution de l'économie mondiale en 1972. Un ralentissement de la croissance économique semble inévitable. C'est la suite logique de la volonté américaine d'obtenir un excédent commercial car les pays européens ne peuvent espérer que la croissance de la demande intérieure annulera l'effet dépressif de la réduction de la demande extérieure.

Le Gouvernement français recherche pour 1972 un niveau élevé d'activité et le maintien du plein emploi : telle est bien, d'ailleurs, la signification du refus de réévaluer notre monnaie.

Les perspectives du VI^e Plan étaient basées sur un environnement international favorable. Les prévisions actuelles sont inférieures de près du tiers aux hypothèses du Plan. Malgré cela, le Gouvernement s'est fixé un objectif de croissance de 5,2 p. 100 de la production intérieure brute en volume, très nettement supérieur à la croissance escomptée de nos partenaires européens. Simultanément, il est indispensable d'obtenir une très nette modération de la hausse des prix : le Gouvernement se fixe pour objectif de ramener sur l'ensemble de l'année prochaine le glissement mensuel moyen de l'indice des prix à la consommation à 0,3 p. 100 au lieu de 0,4 à 0,5 p. 100 observé actuellement.

Le projet de budget pour 1972 se situe « à l'intersection entre le soutien de la croissance et le maintien d'une certaine sécurité monétaire ». Il est en équilibre. Deux présentations différentes apparaissent : l'une juridique, l'autre économique. Dans la présentation juridique le taux de croissance des dépenses est de 9,9 p. 100, au lieu de 9,4 p. 100 dans la présentation économique qui est beaucoup plus significative.

Le taux d'accroissement des recettes, identique à celui de la production intérieure brute en valeur, ne provoquera donc pas d'augmentation de la pression fiscale globale.

Dans le cadre de cet équilibre général, le ministre a précisé l'évolution des principales masses de dépenses et de recettes.

Du côté des dépenses, il a insisté, d'une part, sur l'assainissement des interventions de l'Etat, stabilisées dans le secteur économique, et notamment dans celui des entreprises nationales, et en progression sensible dans le domaine social, éducatif et culturel, d'autre part, sur la progression exceptionnelle des dépenses d'équipement, notamment dans le secteur des transports et des télécommunications.

Dans son souci d'éviter un découvert, le Gouvernement a dû, pour les recettes, reporter d'une année certaines mesures d'allègement et prévoir l'accroissement des droits sur les alcools et les tabacs. Toutefois, concernant ces derniers, l'augmentation ne sera effectivement appliquée qu'en cours d'année.

Le ministre a évoqué enfin l'importance des mesures sociales contenues dans le projet de budget pour 1972 en faveur notamment des personnes âgées, des handicapés, des familles et des rentiers viagers. En conclusion de son exposé général, il a rappelé l'effort entrepris, en accord avec les organisations patronales, pour freiner par une action contractuelle la hausse des prix. Il a exprimé le souhait que tous les partenaires sociaux s'associent à une action qui correspond, estime-t-il, au vœu de la majorité du pays.

Répondant à diverses questions, le Ministre de l'Economie et des Finances a affirmé qu'il n'y avait pas eu, dans la période récente, de « guerre contre le dollar », les derniers achats d'or ayant eu simplement pour objet de rembourser les emprunts auprès du F. M. I. M. Volcker, lui-même, a reconnu que la France n'était pour rien dans la crise.

A l'heure actuelle, il est frappant de constater que nos partenaires européens se rallient à nos thèses. Le dispositif du double marché des changes avait été recommandé à la France par la Commission du Marché commun dès le mois de mai.

L'évolution politique internationale récente a pour effet d'atténuer la suprématie économique américaine et l'on doit considérer la « crise du dollar » comme un réajustement des valeurs relatives des économies nationales. La question n'est pas de savoir si les Etats-Unis céderont mais si les autres pays refuseront de faire ce que veulent les Américains. A cet égard, il est exclu que la communauté internationale accepte un excédent commercial aussi considérable que celui envisagé par les autorités américaines pour rendre possible le maintien par les Etats-Unis des exportations de capitaux actuels. Il est certes normal que les Etats-Unis aient un excédent commercial modéré mais ils doivent aussi limiter leurs sorties de capitaux.

En ce qui concerne l'évolution de nos importations et de nos exportations, les hypothèques retenues reposent notamment sur le maintien de la parité actuelle du franc. Depuis le début de la crise monétaire, nos avoirs en dollars se sont légèrement réduits. En ce qui concerne les problèmes administratifs posés par le double marché, le ministre a indiqué qu'ils ne présentaient pas de difficultés particulières ; le traitement de certaines activités de services peut donner lieu à réexamen. Enfin, le maintien de la parité du franc ne constitue nullement un « dumping » puisque c'est l'initiative de réévaluation prise par d'autres qui nous donne un avantage commercial.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE
UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Jeudi 30 septembre 1971. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a tout d'abord désigné les rapporteurs suivants :

— M. Eberhard pour : la proposition de loi organique (n° 403, session 1970-1971) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article L. O. 274 du Code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole ;

la proposition de loi (n° 404, session 1970-1971) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre des sénateurs représentant les départements ;

et la proposition de loi (n° 405, session 1970-1971) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. O 276 du Code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries.

— M. Dailly, pour la proposition de loi (n° 407, session 1970-1971) de M. Etienne Dailly tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés.

— M. Garet pour le projet de loi (n° 416, session 1970-1971) relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes.

— M. Verdeille, rapporteur pour avis, pour la proposition de loi (n° 411, session 1970-1971) de M. Paul Ribeyre relative au financement de l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux, dont la Commission des Finances est saisie au fond.

Avant que M. Piot ne présente son rapport sur la proposition de loi (n° 143, session 1970-1971), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, la commission a décidé, sur la proposition de M. Geoffroy, de renvoyer l'examen du rapport à la plus prochaine réunion de travail de la nouvelle session parlementaire.